

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf : 04/pfd/405596
N/Réf : AVL/KD/BXL-4.131/s.507
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue d'Accolay.
Réaménagement de l'espace public dans le cadre du Contrat de quartier "Roupe".
(Dossier traité par M. F. Guillan-Suarez.)

En réponse à votre lettre du 2 septembre 2011, en référence, réceptionnée le 2 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 21 septembre 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

Introduite par la Ville de Bruxelles, la demande vise la rénovation de la voirie, de façade à façade, de la rue d'Accolay. Le projet est compris dans la zone de protection des maisons situées 15-17 rue d'Accolay, de l'ancien Hôtel d'Ittre (rue du Poinçon, 21) et de l'immeuble adjacent (rue Philippe de Champagne). La rue est également comprise en zicheel.

Le projet, qui s'inscrit dans le cadre du contrat de quartier Roupe, a pour but de redonner une unité à l'espace public en homogénéisant les matériaux, en réalignant les éléments linéaires de voiries avec les fronts bâtis, en améliorant le cheminement piéton et en contenant la vitesse de la circulation automobile.

Le projet prévoit :

- l'élargissement des trottoirs (min 1,50m) et la pose de nouveaux pavés platine (14x14) en remplacement des différents matériaux actuels (dalles 30x30 et pavés platine dont certains avec calepinage en losange). Une extension plus importante du trottoir est projetée à hauteur des n°s 15-17 ;
- la réduction de la largeur de la voie carrossable et le remplacement des pavés (usés) de la chaussée par des pavés porphyre (à l'exception du carrefour Accolay/Poinçon dont les pavés en béton seraient conservés) ;
- des nouvelles bordures en pierre bleue (type Ville de Bruxelles).

Le projet ne prévoit aucune plantation. L'éclairage existant qui date de 2003 serait maintenu. Seuls des nouveaux range-vélos (type U renversé) seraient installés au carrefour des rues Accolay-Poinçon.

La CRMS constate que le projet s'inscrit dans la logique générale de l'aménagement en cours dans le Pentagone et pour lequel elle a déjà formulé de nombreuses remarques (dissymétrie des trottoirs, etc.). Dans le cas présent, le projet ne prévoit pas de travaux lourds et l'homogénéisation des matériaux devrait améliorer la situation existante de la rue, ce qui est positif.

Par contre, la CRMS décourage l'aménagement d'un coussin berlinois pour ralentir le trafic automobile dans la rue d'Accolay depuis le boulevard de l'Empereur et s'interroge sur la nécessité du plateau. Ces dispositifs auront pour conséquence d'encombrer inutilement l'espace public de la rue d'Accolay dont la configuration est étroite et qui est, par ailleurs, inscrite en zone 30, comme le reste du Pentagone.

Enfin, la Commission demande de veiller au réemploi des pavés existants dans le cadre du projet et suggère éventuellement de planter un arbre dans le haut de la rue.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO

M.-L. ROGGEMANS

Secrétaire
C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke).

Présidente